

RE2020

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la RE2020 remplace la RT2012 pour un certain nombre de bâtiments. L'ajout d'un calcul d'ACV nécessite notamment de nouvelles compétences. Au sortir de cette formation, vous saurez prendre en compte les enjeux et exigences de la RE2020 dans vos projets de construction.

PUBLIC

Professionnel·les de la conception, de l'étude ou de la réalisation, maîtrise d'ouvrage et services techniques ...

INFOS PRATIQUES

Durée

1 jour (7 heures)

Lieu

Rouen (76)

Tarifs

440€ TTC - tout public

400€ TTC - adhérents CREPA

FORMATEUR

Nicolas QUIQUEREL

Chargé de projet énergie et bâtiments durables

ORGANISATEURS

CREPA Normandie

02 35 71 86 73

formation@crepanormandie.fr

ARPE Normandie

02 31 34 57 24

carole.lemans@arpenormandie.org

OBJECTIFS

- Connaître et comprendre la RE2020, ses obligations réglementaires et ses évolutions
- Comparer les produits de construction d'un point de vue carbone avec la base Inies
- Comprendre et appliquer la méthode de calcul

PROGRAMME

Matinée

Contexte et enjeux

Introduction à la thermique du bâtiment

L'analyse en cycle de vie (ACV)

Réglementations RT2012 et RE2020

Après-midi

TP sur l'ACV

Quelques bâtiments exemplaires

Bonnes pratiques du bâtiment performant (conception bioclimatique et bas carbone)

Le CVC dans le cadre de la RE2020

Conclusion

GUIDE RE 2020

RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE



**Éco-construire
pour le confort de tous**